

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-374 : Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

Suite à la démission de Monsieur Bernard MORILLEAU de ses mandats de Maire et conseiller communautaire, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Sainte Pazanne conformément à l'article L.273-10 du code électoral.

Monsieur le Président effectue l'appel du nouveau délégué de la commune de SAINTE PAZANNE :

- Monsieur Olivier GUILLET

et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller communautaire.

- Vu l'article L.273-10 du code électoral,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :*

- *de l'installation de Monsieur Olivier GUILLET nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Sainte Pazanne*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-375 : Détermination du nombre de vice-présidents et du rang du nouveau vice-président**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

**a) Détermination du nombre de vice-présidents**

Suite à la démission de Monsieur Bernard MORILLEAU, le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président est désormais vacant.

Le code général des collectivités prévoit que suite à la démission d'un Vice-Président, l'organe délibérant peut décider par délibération de le remplacer ou de supprimer le poste.

Conformément à l'article 5211-10 du CGCT et au regard des compétences exercées par la Communauté d'agglomération, l'assemblée communautaire a décidé par délibération n°2020-140 du 9 juillet 2020 de fixer à **9** le nombre de vice-présidents de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

Considérant l'organisation de la collectivité et la gouvernance politique de ses compétences, il est proposé au Conseil Communautaire de conserver le nombre de vice-présidents à 9 conformément aux statuts de la communauté d'agglomération.

## b) Détermination du rang du nouveau vice-président

Conformément aux dispositions du CGCT, si le conseil communautaire décide de pourvoir au remplacement du poste de vice-président vacant, alors le poste de vice-président vacant prend automatiquement place à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste.

Tous les autres vice-présidents remontent alors d'un rang.

Par dérogation, le conseil communautaire, peut décider que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Aussi, considérant le fonctionnement actuel de la collectivité, il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer le principe de droit commun et de positionner le poste de vice-président vacant à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste, soit en 9<sup>ème</sup> position.

- Vu les articles L. 5211-1, L5211-2, L5211-10, L2121-1 et L2122-7-1 du CGCT,
- VU la Loi 2013-403 du 17 mai 2013,
- VU le PV d'installation du 9 juillet 2020,
- VU la délibération n°2020-140 du 9 juillet 2020

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de conserver le nombre de vice-présidents à 9*
- *que le nouveau vice-président élu occupera le rang de 9ème vice-président*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-376 : Validation des conventions liées au transfert de la compétence transport à demande de la Région vers la communauté d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur Gaëtan LEAUTE – Vice-Président en charge de la commission « Mobilités »**

### **Contexte**

Par délibération en date du 28 juin 2018, et comme prévu par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, le conseil communautaire de Pornic agglo Pays de Retz a approuvé le transfert de la compétence « transport scolaire » de la Région vers l'agglomération.

A l'époque, il avait été convenu de ne pas modifier le fonctionnement du transport à la demande jusqu'à la date d'échéance des contrats. Les contrats arrivant à leur échéance, il convient désormais de définir précisément les modalités de transfert de cette compétence.

Dans ce cadre, le transfert de la compétence « transport à la demande » de la Région vers l'agglomération est donc désormais nécessaire. Comme prévu par l'article L.3111-5 du code des transports, une convention doit ainsi être signée, entre la Région, compétente en matière de transport, et la communauté d'agglomération, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, pour

fixer les modalités du transfert de compétence et les conditions de financement des services de transports à la demande transférés.

Il est précisé que ce transfert de compétence interviendra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, en même temps que le déploiement de la nouvelle offre de transport à la demande, dont les modalités de fonctionnement sont présentées en annexe. Comme c'est le cas actuellement, cette nouvelle offre de transport à la demande couvrira le secteur du Pays de Retz, intégrant la communauté de communes Sud Estuaire et l'agglomération.

### **Modalités de transfert de la compétence du transport à la demande**

Pour acter ce transfert de compétences, deux conventions sont à signer avec la Région :

- Un avenant à la convention de transfert des services non urbains de transport scolaires pour acter le transfert de compétence des services de transport à la demande réalisés sur le ressort territorial de l'agglomération,
  - Une convention de coopération public-public visant à définir les modalités de partenariat entre la Région et l'agglomération pour assurer le bon fonctionnement du service sur les ressorts territoriaux de chacune des deux parties.
- 
- VU la délibération n°2018-160 du 28 juin 2018 approuvant les conventions liées au transfert de compétence transport de la Région vers la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz,
  - VU la convention du 10 septembre 2018 entre la Région et Pornic agglo Pays de Retz relative au transfert des services non urbains de transports scolaire à la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz,
  - VU l'avenant n°1 de la convention précitée portant sur l'intégration de la commune de Villeneuve en Retz à l'agglomération Pornic agglo Pays de Retz à compter du 1er janvier 2020,
  - VU l'avis favorable de la commission mobilité du 13 septembre 2023 et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'acter le transfert de compétence à compter du 1er juillet 2024 ;*
- *de valider l'ensemble des conventions détaillées ci-dessus et applicables au 1er juillet 2024 ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions et avenants correspondants.*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-377 : Décision modificative n°1 Budget principal AGGLO**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

La décision modificative n° 1 du budget Principal intègre les mouvements suivants.

## SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
73	73111	Impôts directs locaux		400 000,00
73	73114	IFER		28 000,00
74	741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI		100 000,00
011	611	Contrats de prestations de services	25 000,00	
011	611	Contrats de prestations de services	-380 000,00	
011	61521	Entretien et réparations sur terrains	260 000,00	
011	6161	Assurances multirisques	8 000,00	
011	617	Etudes et recherches	10 900,00	
011	6188	Autres frais divers	3 000,00	
011	62268	Autres honoraires, conseils	6 200,00	
011	6238	Divers (publicités, publications)	3 500,00	
011	6248	Transports de biens et transports collectifs	7 400,00	
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	120 000,00	
011	6288	Autres services extérieurs	50 000,00	
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	60 000,00	
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	
65	65311	Indemnités de fonction	10 000,00	
65	6558	Autres contributions obligatoires	14 000,00	
65	65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	20 000,00	
65	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	50 000,00	
65	65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	70 000,00	
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	80 000,00	
014	739211	Attribution de compensation	50 000,00	
			<b>528 000,00</b>	<b>528 000,00</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
204	20422	Subventions aux personnes de droit privé	10 000,00	
20	2051	Concessions et droits similaires	17 000,00	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	115 000,00	
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	40 000,00	
21	21828	Autres matériels de transport	23 000,00	
23	2313	Constructions	-230 270,00	
23	2313	Constructions	25 270,00	
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	-70 000,00	
20	2031	Etude	70 000,00	
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-378 : Décision modificative n°1 Budget annexe TEOM**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

La décision modificative n° 1 du budget TEOM intègre les mouvements suivants.

## SECTION Fonctionnement

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
011	611	contrats de prestations de services	-300 000,00	
65	657358	autres groupements	228 000,00	
012	64131	rémunérations	50 000,00	
012	6453	cotisations aux caisses de retraite	20 000,00	
012	6454	cotisations aux assedic	2 000,00	
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## SECTION Investissement

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
041	238	avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		80 000,00
041	2315	installations, matériel et outillage tech	80 000,00	

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget TEOM*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-379 : Décision modificative n°1 Budget GEMAPI**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

La décision modificative n° 1 du budget GEMAPI intègre les mouvements suivants.

**SECTION INVESTISSEMENT**

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		20 000,00
041	2315	Installations, matériel et outillage tech	20 000,00	
			<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget GEMAPI*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-380 : Décision modificative n°1 Budget assainissement collectif**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

La décision modificative n° 1 du budget assainissement collectif intègre les mouvements suivants.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
012	6411	Salaires	20 000,00	
012	6413	Primes et gratifications	10 000,00	
022	022	Dépenses imprévues	-30 000,00	
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		60 000,00
041	2315	Installations, matériel et outillage tech	60 000,00	
			<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget assainissement collectif*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-381 : Décision modificative n°1 Budget transports scolaires**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

La décision modificative n° 1 du budget transports scolaires intègre les mouvements suivants.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Articles	Objet	Dépenses	Recettes
			<b>Mouvements de crédits</b>	
012	6411	Salaires	26 000,00	
011	611	Sous-traitance générale	-26 000,00	
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget transports scolaires*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-382 : Approbation des Comptes Rendus à la Collectivités (CRAC) 2022 des ZAC économiques concédées à la SELA**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Vice-Président en charge de la commission « Développement économique – Emploi – Tourisme »**

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) est un rapport annuel et obligatoire, établi par le responsable d'une opération d'aménagement. Il est destiné à informer la collectivité locale concédante ayant confiée à un tiers (dans le cas présent Loire Atlantique Développement- SELA) une concession d'aménagement (en l'espèce, réalisation des études, des acquisitions et cessions foncières et des travaux d'aménagement, commercialisation d'une ZAC). Au-delà d'être une pièce comptable entre la collectivité et l'aménageur, ils constituent les rapports d'activités des zones sous concession et fournissent une vue sur l'évolution future des opérations.

Ce rapport comporte notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités objet du contrat : état des réalisations en recettes et dépenses, estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, résultat final prévisionnel,
- le plan de trésorerie,

- o un tableau des acquisitions et cessions de l'exercice, un état des avances et subventions à l'opération.

Les opérations concernées sont :

- la Zac du Pré Boismain à la Bernerie en Retz
- la Zac du Butai à Chaumes en Retz
- la Zac de l'Europe à Pornic
- la Zac de la Chaussée à Pornic
- la Zac du Val Saint Martin à Pornic
- la Zac de la Blavetière à Pornic

Le rapport détaillé des CRAC de chacune des 6 zones est présenté en annexe.

- VU l'avis favorable de la commission « Développement économique – Emploi – Tourisme » du 6 juillet 2023 et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- d'approuver le rapport d'activité présenté par LAD SELA,
- d'approuver les bilans révisés pour les six ZAC présentés ci-dessus,
- d'autoriser à procéder, autant que de besoin, aux opérations financières liées à ces bilans révisés.

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièces jointes :

CRAC 2022 – Zac du Pré Boismain à la Bernerie en Retz

CRAC 2022 – Zac du Butai à Chaumes en Retz

CRAC 2022 – Zac de l'Europe à Pornic

CRAC 2022 – Zac de la Chaussée à Pornic

CRAC 2022 – Zac du Val Saint Martin à Pornic

CRAC 2022 – Zac de la Blavetière à Pornic



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-383 : Adhésion à l'OFS Atlantique Accession Solidaire**

**Rapporteur : Madame Séverine MARCHAND – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »**

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif d'accession à la propriété qui permet :

- De baisser le coût du logement en sortant le foncier du prix de vente.
- De garantir la vocation sociale et le caractère abordable sur le long terme en encadrant les conditions de revente du logement.

Ce dispositif fait intervenir un Organisme Foncier solidaire (OFS) qui est propriétaire du foncier sur le long terme. Aucun organisme autre qu'un OFS ne peut être propriétaire du foncier pour réaliser une opération en BRS.

Les principes de fonctionnement sont les suivants :

- L'organisme de foncier solidaire acquiert un terrain en vue de le conserver dans la durée dans une logique anti-spéculative ;
- Des programmes immobiliers résidentiels à prix de vente encadrés sont développés pour des ménages sous conditions de ressources ;

- Les ménages achètent grâce au bail réel solidaire (BRS à un prix inférieur à un logement en pleine propriété, ils possèdent la propriété de leur logement et l'OFS demeure propriétaire du foncier) ;
- Les ménages paient un loyer à l'OFS, qui vient s'ajouter aux charges d'entretien, taxes locales et annuités d'emprunt ;
- Les logements sont durablement maîtrisés à la revente : les ménages revendent leur propriété en respectant les conditions de prix de vente, avec une plus-value limitée et obligatoirement à des ménages modestes. La vente est agréée par l'OFS.

## 1. L'organisme de foncier solidaire (OFS) Atlantique Accession Solidaire

En Loire-Atlantique, l'OFS « Atlantique Accession Solidaire » a été créé en septembre 2019 afin d'apporter un outil au service des politiques locales des collectivités.

Cet OFS prend la forme juridique d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui permet :

- Une gouvernance démocratique et un fonctionnement collégial,
- L'implication de multiples sociétaires ayant pour finalité l'intérêt collectif,
- L'exercice de ses activités sans but lucratif.

L'OFS Atlantique Accession solidaire déploie son activité sur le territoire de la Loire-Atlantique, en particulier sur les marchés connaissant une forte tension foncière et immobilière. C'est le cas notamment des communes de Pornic aggro Pays de Retz.

## 2. Enjeux et objectifs pour la collectivité

Plusieurs communes de Pornic aggro Pays de Retz ont exprimé leur intérêt pour ce dispositif. Les premières opérations ont été agréées sur la commune de Pornic et la commercialisation est en cours. D'autres projets sont en cours de réflexion sur plusieurs communes.

Atlantique Accession Solidaire (AAS) sollicite les collectivités dont Pornic aggro Pays de Retz pour poursuivre et amplifier le soutien au déploiement de ce nouveau produit en devenant associé de l'OFS AAS.

Par cette association, Pornic aggro Pays de Retz entend :

- Soutenir et promouvoir la constitution d'une offre d'accession à la propriété durablement abordable par la maîtrise du foncier pour des ménages à revenus modestes et ainsi permettre à des actifs et à des familles de se loger sur le territoire.
- Bénéficier d'un outil de portage du foncier unique, commun à l'ensemble des collectivités du département, permettant de mutualiser les coûts de fonctionnement au regard du volume d'activité. Au regard de ses objectifs, l'OFS AAS a vocation à devenir l'un des plus importants OFS en France.
- Participer à la gouvernance et aux prises de décision de l'OFS AAS (modèle économique, plan de développement, engagement des opérations), en intégrant le conseil d'administration.
- Suivre les évolutions de la réglementation sur l'accession à la propriété et les conditions de l'activité de la promotion sociale. AAS participe aux travaux de l'Association nationale Foncier Solidaire France.

A ce jour, chaque commune de l'agglomération accompagne le déploiement du BRS en octroyant une aide de 5 500 € par logement qui s'ajoute à l'aide de même montant apportée par le département. Ce soutien permet de maintenir des prix de vente et des redevances foncières compatibles avec les capacités des ménages cibles.

Cette aide de 5 500€ par logement peut prendre la forme d'une minoration du prix de cession du foncier ou d'une subvention versée à l'opérateur.

### 3. Evolution des statuts

Afin que la représentativité des partenaires collectivités soit à ce titre pertinente en termes de décisions, une évolution des statuts de l'OFS AAS est envisagée visant notamment à fusionner les collèges actuels des "collectivités fondatrices" et des "autres collectivités" au sein d'un collège unique des "collectivités publiques". Pornic agglo Pays de Retz intégrerait ce collège qui disposerait de 50% des droits de vote et de 13 postes au conseil d'administration.

Considérant l'opportunité et la valeur ajoutée pour le territoire de Pornic agglo Pays de Retz au regard du besoin en matière de logement, il est proposé au conseil communautaire d'adhérer à l'OFS Atlantique Accession solidaire : cette adhésion prendrait la forme d'une acquisition de parts sociales de la SCIC à hauteur de 30 000 € (équivalent aux EPCI ayant la même strate démographique). Tout autre apport en capital serait rediscuté au sein des instances communautaires.

Le budget nécessaire à l'acquisition de parts sociales a été inscrit au budget primitif 2023 en section d'investissement à l'article «261 »

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver l'adhésion de Pornic agglo Pays de Retz à Atlantique Accession Solidaire (AAS),*
- *d'approuver en corollaire l'acquisition de parts sociales de la SCIC à hauteur de 30 000 €.*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-384 : Transfert de l'activité ST HIL ENFANCE – Versement d'une subvention pour solde**

**Rapporteur : Madame Nadège PLACE – Vice-Présidente en charge de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse »**

Par délibération du 25 novembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la reprise de l'activité de l'Association Saint-Hil Enfance et le transfert d'apport partiel d'actif.

Après avoir régularisé une partie de ses engagements et remis à Pornic Agglo Pays de Retz les matériels liés à l'activité, il demeure une partie d'un emprunt de 10 000 euros contractés par l'association auprès de l'Association Rurale 44 pour payer les salaires. Au regard du traité d'apport partiel d'actif, le solde cet emprunt arrêté à 8 200 euros doit être le dernier acte permettant de solder ce dossier.

- VU l'avis favorable de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » du 20 septembre 2023 et du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le versement d'une subvention de 8200 euros à l'association Saint-Hil Enfance afin de mettre fin à ce dossier de transfert*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-385 : Modification des représentants au comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président**

Suite à la démission de M. Bernard MORILLEAU, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour la commune de Sainte Pazanne au sein du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Proposition de la commune : Madame Aurélie GUITTENY

18 titulaires :

Jacky DROUET	Jean-Michel BRARD	Eloïse BOURREAU-GOBIN
Pierre MARTIN	Gaëtan LEAUTE	Nadège PLACE
Luc NORMAND	Claude CAUDAL	Jean-Bernard FERRER
Jacques PRIEUR	Jacques RIPOCHE	Claire HUGUES
Séverine MARCHAND	Aurélie GUITTENY	Remy RORHBACH
Pascale BRIAND	Françoise RELANDEAU	Christiane VAN GOETHEM

5 suppléants :

Edgard BARBE	Jacques MALHOMME	Patrick GILLET
Stéphane LAMBERT	Laurent PIRAUD	

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- de désigner Madame Aurélie GUITTENY représentante titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein du PETR

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

**2023-386 : Modification du tableau des effectifs – Création de postes**

**Rapporteur : Madame Claire HUGUES – Conseillère déléguée aux ressources humaines**

**1/ Postes permanents :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collectivité a expérimenté la reprise en régie de la livraison des bacs, des composteurs et a développé une communication de proximité avec la délivrance des consignes de tri par exemple. Le bilan de cette expérimentation est très satisfaisant, la qualité du service rendu est bien supérieure avec une communication auprès des usagers très appréciée et le coût financier est équivalent à la prestation externalisée.

Aussi, afin de pérenniser ce service en interne, il convient d'ouvrir :

- ✓ deux postes d'adjoint technique (C) à temps complet.

D'autre part, au regard de l'évolution du service gestion des déchets et de la situation individuelle de 2 agents, il est nécessaire de stabiliser les équipes en place et de pérenniser 2 postes. Il convient d'ouvrir :

- ✓ un poste d'adjoint technique (C) à temps complet – suivi déchèteries
- ✓ un poste d'adjoint administratif (C) à temps complet – accueil secrétariat

Ces postes sont déjà existants dans les effectifs de la collectivité dans le cadre de postes contractuels, il convient de les pérenniser. Ces créations n'engendrent donc pas de dépenses nouvelles.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023, chapitre 012.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Code de la Fonction Publique,
- VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'autoriser la création des postes ci-dessus mentionnés,*
- *d'approuver la modification du tableau des effectifs en conséquence.*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :  
*Tableau des effectifs*